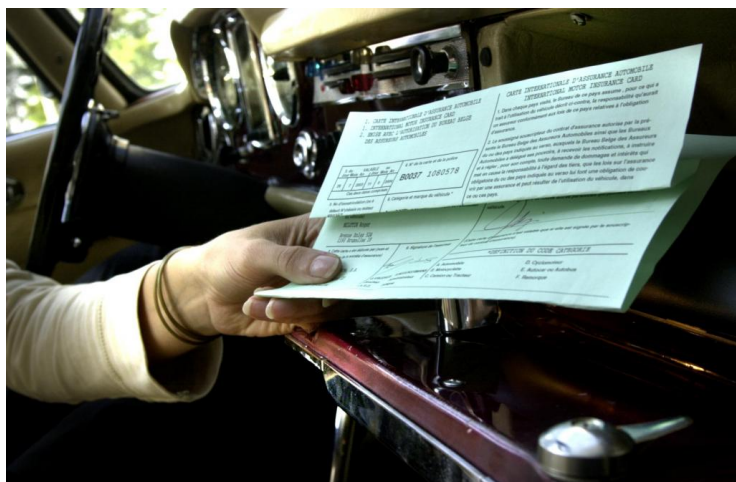


Assurance auto: la carte verte devient blanche ou électronique



Mis en ligne le 28/05/2020 à 13:16 par Belga

Le changement sera en application dès le 1er juillet.

Dès le 1er juillet, les assureurs auto n'auront plus l'obligation de délivrer une version papier de la « carte verte », la carte internationale d'assurance automobile, indique jeudi le Bureau belge des assureurs automobiles (BBAA) via Assuralia. Ils pourront en effet recourir à un support électronique.

En outre, le document ne sera plus imprimé que sur fond blanc. La mise en page pourra être horizontale ou verticale, tant que le format A4 n'est pas dépassé. Le document devra être rédigé dans une des trois langues nationales.

Dans le cas d'un certificat numérique, la carte d'assurance pourra être enregistrée dans le smartphone ou imprimée par la suite.

Les exemplaires sur fond blanc et sur fond vert coexisteront lors d'une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2021, précise Assuralia.

